

## Sommaire de la tarification des produits et services du Registre foncier et du cadastre\* En vigueur à compter du 1er avril 2013

## Frais pour la consultation en ligne des documents

			AU BPD			À DISTANCE					
	PRODUITS ET SERVICES	Unité de tarification	Registre foncier	Rénovation cadastrale	Total au BPD	Registre foncier	Rénovation cadastrale	Total à distance			
Inscription	Réquisition d'inscription de droit (acte au long)	Par acte, extrait, avis ou document résumé par le sommaire	63 \$	50 \$	113 \$	53 \$	50 \$	103 \$			
	Préavis de vente pour défaut de paiement de l'impôt foncier	Par préavis + par lot ou par partie de lot	63 \$ + 9 \$		63 \$ + 9 \$	53 \$ + 9 \$		53 \$ + 9 \$			
	Réquisition de radiation	Par réquisition d'inscription à radier	75 \$	50 \$	125 \$	65 \$	50 \$	115 \$			
		Par inscription additionnelle à radier	50 \$	30 \$	80 \$	40 \$	30 \$	70 \$			
	Avis d'adresse (par adresse ou par référence à un avis déjà publié), renouvellement de l'inscription d'une adresse, référence omise à un avis d'adresse	Par adresse de bénéficiaire	38 \$		38 \$	38 \$		38 \$			
nscl	Modification d'une référence à un avis d'adresse	n/a									
4	Modification dans l'adresse ou dans le nom des personnes visées à l'article 3022 du Code civil	n/a									
	Radiation ou réduction de l'inscription d'une adresse	n/a									
	<ul> <li>Autres inscriptions selon article 6 du tarif (quelques exemples):</li> <li>Avis de vente par le Shérif</li> <li>Certificat du procureur général énonçant qu'une hypothèque en faveur de l'État est éteinte ou réduite</li> <li>Avis signifié en vertu de l'article 813.4 du Code de procédure civile</li> </ul>	Aucun droit n'est exigible pour l'inscription des documents prévus à l'article 6 du tarif des droits relatifs à la publicité foncière									
	Consultation dans les BPD de documents non numérisés (index des noms – selon le cas)	Par personne / par jour ou fraction de jour	6\$		6\$						
Consultation	Consultation à l'écran : • d'un registre	Par lot / nom, etc.	4 \$		4 \$	1 \$		1 \$			
ulta	■ d'un acte	Par acte	4 \$		4 \$	1 \$		1 \$			
ons	■ d'un plan	Par lot	4 \$		4 \$	1\$		1\$			
ၓ	■ d'un cardex	Par cardex									
Autres	État certifié des droits (certificat de recherche)	Par état / par inscription contenue	13 \$		13 \$	13 \$		13 \$			
	Demande de copie non certifiée (transmis par télécopieur + surcharge)	Par document	19 \$ (+19)		19 \$ (+19)	19 \$ (+19)		19 \$ (+19)			
	Demande de copie certifiée (copie non certifiée + surcharge)	Par document	19 \$ + 13 \$		19 \$ + 13 \$			19 \$ + 13 \$			
Recherche téléphonique n/a Ce serv							service n'est pas offert				



## Sommaire de la tarification des produits et services du Registre foncier et du cadastre\* En vigueur à compter du 1er avril 2013

e I y a	Plan originaire et livre de renvoi			52,25 \$	
c'est-à-dire ulement. Il y	Plan originaire seul			41 \$	
c'est ulem	Livre de renvoi d'un plan originaire			18,40 \$	
rénové oste se	Plan de révision et livre de renvoi			52,25 \$	
non ré r la pos	Plan de révision seul			41 \$	
oire r n par	Livre de renvoi d'un plan de révision			18,40 \$	
s cadastraux en territoire non rénové c'est-à-dire à un million (livraison par la poste seulement. Il y certifiée)	Plan parcellaire et livre de renvoi			29,75 \$	
ux en on (liv	Plan parcellaire seul			18,40 \$	
s cadastraux à un million ( certifiée)	Livre de renvoi d'un plan parcellaire			18,40 \$	
ts cac r à un certi	Plan de cadastre vertical et livre de renvoi			43,00 \$	
documents t inférieur à par copie c	Plan de cadastre vertical seul			31,75 \$	
e doclot inf \$ par	Livre de renvoi d'un plan de cadastre vertical			18,40 \$	
pie de o de de 13	Plan de rénovation 85-92			131 \$	
Demande de copie de documents ayant un numéro de lot inférieur une surcharge de 13 \$ par copie	Plan complémentaire et livre de renvoi			43 \$	
ande it un r surch	Plan complémentaire seul			31,75 \$	
Dem ayan une	Livre de renvoi d'un plan complémentaire			18,40 \$	

À l'exception de la tarification associée à la commande de copie papier des documents cadastraux, certifiée ou non, qui est déterminée par l'administration, tous les droits exigibles pour la majorité des produits et services sont établis par règlement adopté par le gouvernement.